

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME

RÉPUBLIQUE
Liberté - Égalité - FraternitéVILLE DE
BOURG-LÈS-VALENCE**DÉCISIONS DU MAIRE**
N°2022-248-DC-DAF**Le Maire de BOURG-LÈS-VALENCE,****Vu** les dispositions de l'article L.2122-22 2° du Code général des collectivités territoriales,**Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 4 juillet 2020 donnant délégation au Maire de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, à l'exception des tarifs de la restauration scolaire,**CONSIDÉRANT** la nécessité d'actualiser les tarifs relatifs à l'organisation des occupations du domaine public,**DÉCIDE****Article 1** : D'actualiser, à compter du 1^{er} janvier 2023, les tarifs d'occupation du domaine public suivant :

Tarif	Type	Montant
CIRQUES	/jour (hors jours arrivée/départ)	110,00 €
VENTE FLEURS TOUSSAINT VENTE SAPINS NOEL	/m ² /jour	0,55 €
FORAINS FETES DU RHONE	/m ² (manèges)	0,60 €
FORAINS FETES DU RHONE	/ml (baraques)	4,15 €
FORAINS MARCHÉ DOMINICAL - Abonnés	/ml/trimestre	11,80 €
FORAINS MARCHÉ DOMINICAL - Abonnés	Emplacement ca- mion	13,50 €
FORAINS MARCHÉ DOMINICAL - Passagers ou volants	/ml	1,65 €
FORAINS MARCHÉ DOMINICAL - Passagers ou volants	Emplacement ca- mion	2,05 €
VENTE AU DÉBALLAGE VIDE GRENIER	Demi-journée Journée	65,00 € 110,00 €
Bungalows, y compris dans le cadre d'un chantier (du rée minimum de perception : 1 semaine)	/m ² /semaine	5,00 €
Bennes à décombres/ dépôt de matériaux sur le domaine public (durée minimum de perception : 1 semaine)	/semaine	100,00 €
Etais ou tout dispositif de confortement sur le domaine public (durée minimum de perception : 1 mois)	/m ² /semaine	3,50 €
Redevance journalière *	/m ² /jour	2,00 €
Redevance hebdomadaire *	/m ² /semaine (7 j.)	10,00 €
Redevance annuelle *	/m ² /an	55,00 €
Terrasse annuelle fermée	/m ² /an	54,80 €
Terrasse annuelle ouverte	/m ² /an	23,25 €
Terrasse saisonnière	/m ² /an	23,25 €
Emplacement taxi	/an	65,00 €
Camions - Pizzas	/an	420,00 €

(*) petits mobiliers

Envoyé en préfecture le 28/12/2022

Reçu en préfecture le 28/12/2022

Publié le 28/12/2022

SLOW

ID : 026-212600589-20221228-2022_248_DC_DAF-AU

Article 2 - Les tarifs fixés par les décisions n° 2021-057-DC-PM du 12/05/2021 et n° 2020-107-DC-PM du 9/11/2020 sont abrogés.

Article 3 : La présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Acte exécutoire en vertu de sa
transmission en Préfecture le 28 DEC. 2022

Fait à Bourg-lès-Valence le 28 DEC. 2022
Le Maire,

Marlène MOURIER

